

# CERTIFICAT SANITAIRE BOVINS

C O N C O U R S   D E   R A C E



4, rue de la République BP 70205  
31806 Saint-Gaudens Cedex

Tél. 05 61 89 21 42

lespyreneennes@la5c.fr | pyreneennes.fr

## ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné \_\_\_\_\_  
vétérinaire sanitaire à \_\_\_\_\_ certifie que  
les \_\_\_\_\_ (nombre) animaux dont le signalement sont mentionnés au verso (et en annexe le cas échéant)  
détenus par M. \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_ département \_\_\_\_\_  
sous le n° de cheptel \_\_\_\_\_  
Tél. de l'éleveur : \_\_\_\_\_  
- ne présentent aucun signe clinique de maladie  
- ne sont pas porteurs de lésions cutanées (varron, gale, poux, dartres, parasites divers)  
- sont aptes au transport conformément aux dispositions CE n°1/2005 Annexe 1, Chapitre 1, Paragraphe 2.

Vu le :  
Le vétérinaire sanitaire

## ATTESTATION DE LA DDPP

**Ces bovins proviennent d'une exploitation :**  
- ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation,  
- dont le cheptel bovin est :

- reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine,
- reconnu « officiellement indemne » de brucellose,
- reconnu « officiellement indemne » de leucose bovine enzootique,

- ne font pas l'objet de mesures de blocage relatif à un danger sanitaire de 1<sup>ère</sup> catégorie  
**Pour les cheptels classés à risque tuberculose (cf. règlement sanitaire bovins du salon) :** présentent une intradermo tuberculination comparative négative datant de moins de 4 mois (joindre obligatoirement l'attestation vétérinaire des résultats de tuberculinations négatives au présent certificat)

Vu le :  
Le directeur de la DDPP

## ATTESTATION DU TRANSPORTEUR DES ANIMAUX

Nom du transporteur \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Lieu de destination \_\_\_\_\_

**Certifie que les animaux ont été chargés dans le véhicule  
préalablement nettoyé et désinfecté.**

Dérogation exceptionnelle concernant les règles de circulation aller et retour des bovins entre leur exploitation et le lieu du concours ou de l'exposition : dispense de la signature et du datage des A.S.D.A (cartes vertes) apposés sur les passeports

Vu le :  
Le transporteur



